



MAIRIE DE NAJAC
Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal
(Article L 2121-15 du CGCT)

Date et heure de la séance : jeudi 18 décembre 2025, à 20 heures.

Président : M. Gilbert BLANC, Maire de Najac

Membres du Conseil Municipal présents et représentés :

Membres du Conseil Municipal	Présent(e)	Représenté(e) par	Absent(e) excusé(e)	Absent(e) non excusé(e)
ANDRIEU Alain	X			
BARRES Isabelle		Virginie Le Floch		
BARTHEYRE Pierre-Jean	X			
BLANC Gilbert	X			
CLOUZET Natacha		Alain Andrieu		
DELERIS Suzanne		Gilbert Blanc		
GUIBAL Fabrice	X			
LAROUSSINIE Mathieu			X	
LE FLOCH Virginie	X			
MAZIERES Rémi			X	
MILLIAT Laurence	X			
POUX Charles	X			
RABAYROL Claude	X			
SOUVIGNET Jean-Régis	X			

Secrétaire de séance : Pierre-Jean BARTHEYRE

Quorum : 8 (15 membres afférents – 14 membres en exercice).

Lecture par le Président de séance de l'ordre du jour de la précédente séance de Conseil Municipal et signature par lui et le secrétaire de séance du registre des délibérations (*art. R 2121-9 du CGCT*) ainsi que du Procès-Verbal correspondants à ladite séance.

Présentation de l'Ordre du jour de la présente séance de Conseil Municipal :

- Budget/finances : Plan de financement des travaux de l'immeuble Lapeyrade et de la salle des fêtes,
- Budget/finances : Demande d'emprunt pour de l'investissement sur l'immeuble de Lapeyrade,
- Ressources humaines : Participation complémentaire santé des agents,
- Ressources humaines : Création (renouvellement) d'un poste d'agent d'entretien,
- Ressources humaines : Créations (renouvellement) d'un poste de vacataire suppléant pour les marchés,
- Ressources humaines : Création d'un poste d'agent administratif contractuel,
- Ressources humaines : Intégration des agents administratif contractuel à l'éligibilité pour l'attribution du RIFSEEP,
- Abattoir : Approbation de la modification des statuts d'Ouest Aveyron Communauté,
- Urbanisme : Biens soumis au Droit de Préemption Urbain.

Les points suivants ont été retirés et non discuté lors de la séance :

- Plan de financement des travaux de l'immeuble Lapeyrade et de la salle des fêtes (ce point est reporté à la séance suivante),
- Création (renouvellement) d'un poste d'agent d'entretien (ce point est retiré définitivement),

- Intégration des agents administratifs contractuels à l'éligibilité pour l'attribution du RIFSEEP (ce point est reporté à la séance suivante).

Adoption des délibérations :

68/2025 : Proposition d'emprunt pour des investissements sur des bâtiments communaux et les aménagements d'espaces publics de stationnement

Adoptée : oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Présentation de Gilbert Blanc

M. le maire rappelle que lors de l'adoption du budget 2025 au conseil municipal d'avril nous avions acté un recours à l'emprunt nécessaire pour mener à bien nos projets. Il est temps maintenant de souscrire un emprunt, les contacts avec les banques ont été pris et il est nécessaire de confirmer la mobilisation des financements extérieurs.

Demande d'autorisation d'un emprunt de 800 000€.

Remarques de Claude Rabayrol, sur les difficultés pour obtenir de subventions et sur des investissements qu'il juge déraisonnables.

Gilbert Blanc : « les travaux de Lapeyrade et Salle des Fêtes vont commencer en parallèle au réseau de chaleur. Les plans pour les « parkings » n'existent pas encore puisque les architectes y travaillent, les études sont lancées.

Jean Régis Souvignet : « Le cabinet choisi est le plus économique, le plus soucieux de réutiliser les matériaux et le plus attentif aux moyens de la commune. »

Laurence Milliat : La commune n'est pas endettée. Nous avons cette capacité d'emprunt pour mener à bien des projets »

Avant le vote le maire lit l'intégralité de la délibération.

Approuvé à la majorité des membres présents et/ou représentés.

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VL F	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	X	X	X	X	X	X	X		X		X	X		X
	Contre													X	
	Abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)								X		X				

Nombre de votants : 12

Pour : 11

Contre : 1

Abstention(s) : 0

69/2025 : Participation aux frais de complémentaire santé des agents

Adoptée : oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Présentation par Gilbert Blanc

La réglementation nous oblige à participer financièrement, à compter du 1^{er} janvier 2026 à la complémentaire santé des agents communaux.

Il est proposé de ne pas souscrire à un contrat groupé qui obligeraient les agents à y adhérer afin de pouvoir bénéficier de cette participation mais de proposer à chacun de poursuivre ou souscrire à la mutuelle de leur choix et de contribuer à hauteur de 15 € par mois pour les contrats labellisés. Le maire considère cette mesure comme une véritable avancée pour le personnel.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et/ou représentés.

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VL F	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	X	X	X	X	X	X	X		X		X	X	X	X
	Contre														
	Abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)								X		X				

Nombre de votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention(s) : 0

70/2025 : Crédit d'un poste de vacataire pour les marchés dominicaux

Adoptée : oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Présentée par Fabrice Guibal

Renouvellement d'un poste de placier suppléant

Le marché hebdomadaire nécessitant un accompagnement régulier, il est proposé de renouveler le poste de placier suppléant en cas d'absence du titulaire.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et/ou représentés.

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VL F	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	X	X	X	X	X	X	X		X		X	X	X	X
	Contre														
	Abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)								X		X				

Nombre de votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention(s) : 0

71/2025 : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Adoptée : oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Présentée par Laurence Milliat

La mairie est dans la situation où le secrétaire de mairie est en arrêt, et le poste administratif occupé par Thibault Nichèle se termine le 31 décembre et il ne souhaite pas renouveler son contrat.

La commune a besoin de cet emploi administratif donc nous créons ce poste au grade de rédacteur, responsable des affaires générales à temps complet, du 5 janvier au 31 décembre 2026.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et/ou représentés.

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VL F	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	X	X	X	X	X	X	X		X		X	X	X	X
	Contre														
	Abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)								X		X				

Nombre de votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention(s) : 0

72/2025 : Modification des statuts de la Communauté de Communes Ouest Aveyron Communauté – Exploitation de l'abattoir municipal de Villefranche-de-Rouergue

Adoptée : oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Présentée par Jean Régis Souvignet

La gestion de l'abattoir de Villefranche de Rouergue était, jusqu'à présent, dévolue à la commune de Villefranche.

Il est apparu à Ouest Aveyron Communauté que cet établissement était structurant pour le développement de l'agriculture et un débouché pour les éleveurs du territoire, pour le développement des circuits courts, pour une alimentation de qualité dans une projet alimentaire durable.

Pour ce faire OAC souhaite que l'EPCI en prenne en charge la gestion et il est nécessaire que les 29 communes approuvent cette modification des statuts.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et/ou représentés.

Initiales Membres du CM	AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VL F	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	X	X	X	X	X	X		X		X	X	X	X
	Contre													
	Abstention													
N'aya nt pas pris part au vote	Intéressé(e)													
	Absent(e) non représenté(e)							X		X				

Nombre de votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention(s) : 0

73/2025 : Déclarations d'Intention d'Aliéner soumise à Droit de Préemption Urbain

Adoptée : oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Nous sommes interrogés sur la vente du bien suivant situé dans le périmètre de préemption :
DIA : 26 rue du Barriou

Vente M. Vincent BAR / M. et Mme François-Roch et Laétitia MASSON BACHASSON de MONTALIVET

Parcelle cadastrée : AE 176 Surface : 51 m²

Notaire : Maître Benoît LANCHON, notaire à NAUCELLE.

Le maire propose de ne pas préempter le bien

Approuvé à l'unanimité des membres présents et/ou représentés.

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VL F	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	X	X	X	X	X	X	X		X		X	X	X	X
	Contre														
	Abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)								X		X				

Nombre de votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations :

Décisions du maire.

M. le maire informe des décisions qu'il a été amené à prendre :

22 octobre 2025 : décisions du maire pour l'attribution du marché des lots pour la rénovation de l'immeuble Lapeyrade

N°4 : menuiseries extérieures, entreprise SAS Balat de Baraqueville, pour un montant de 70 965 €

N°5 : menuiseries intérieures, à l'entreprise SAS Brasturlan de Marcilhac Vallon pour un montant de 51 222 € et 31 862€ pour la prestation supplémentaire cuisine

N°6 : plâtrerie isolation, SARL Francis Loubière, à Onet le Château, pour un montant de 113 530€ + 6 178€ pour la prestation supplémentaire isolation

N°7 : faux plafonds, SAS Belet Isolation, d'Olemps pour un montant de 3 912€

N°8 : carrelages et faïences, à l'entreprise Falip carrelage de Villefranche de Rouergue pour un montant de 61 160€

N°9 : électricité, à l'entreprise Foissac Fabien à Villefranche de Rouergue pour un montant de 61 160€

N°10 plomberie sanitaire ventilation chauffage, SAS BS Energies à Villefranche de Rouergue pour un montant de 177 322€ + 5 437€ pour la prestation supplémentaire climatisation,

N° 11, peintures, à la SAS Gaston père et fils de Decazeville pour un montant de 42 962€

Le 23 octobre 2025,

N°3, couverture, déclaré sans suite, comme il n'y a pas de modification substantielle du marché il est possible de passer un contrat sans publicité ni mise en concurrence

Le 25 novembre 2025

Attribution de marché pour le lot

N°12 GTEV, entreprise Fauché AGV Flottes à Rodez, pour un montant de 14 283€

Le 24 novembre 2025

Attribution de marché pour les lots

N°1 désamiantage, à l'entreprise Benech TP, d'Albi pour un montant de 27 189€

N°2 gros-œuvres maçonnerie, à l'entreprise Camisard à Villefranche de Rouergue pour un montant de 44 976 €

Le 4 décembre 2025

Ouverture d'une ligne de trésorerie de 100 000 € (en raison du retard d'un crédit de TVA de 345 000€) pour une durée maximale de 12 mois, taux d'intérêt 2.96%, le paiement des intérêts est mensuel frais de dossier de 300€.

Informations diverses

Marché de Noël, samedi de 10h à 18h avec 55 stands et animations et, à 16h, spectacle APE salle des fêtes. Et dimanche matin il y aura encore la moitié des stands du marché de Noël lors du marché dominical...

Fin de la séance de Conseil Municipal à 20h58.

Observations éventuelles du Président du Conseil Municipal :

A Najac, le 28 janvier 2026.

Le Secrétaire de séance

M. Pierre-Jean BARTHEY

Signature :



Le Président de séance

M. Gilbert BLANC

Signature :



Publié le :